

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 357

13 février 2013

### SOMMAIRE

Advanced Technology Trading S.à r.l. ....	17121	Extralux Global Sourcing Sarl .....	17097
Aktiva S.A. ....	17119	Ferrero Trading Lux S.A. ....	17097
Altenhof Properties S.à r.l. ....	17090	Fiduciaire VBRC S.A. ....	17090
Aurelia Capital Holding S.A. ....	17093	FISE Lux S.à r.l. ....	17109
Beiler et François Architectes S.à r.l. ....	17090	Foncière s.à r.l. ....	17097
Bois François Gaasch .....	17095	FREIHÖFER architecture S.à r.l. ....	17102
Bollig Voyages S.A. ....	17095	FR Luxco Canada S.à r.l. ....	17104
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	17122	Galerie Commerciale de Kirchberg .....	17091
Braun Paul S.à r.l. ....	17095	gategroup Finance (Luxembourg) S.A. ...	17133
Braun Paul S.à r.l. ....	17096	George GmbH .....	17097
BRE/DB Holding S.à r.l. ....	17092	JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH .....	17100
BRE/German Holdco 9 S.à r.l. ....	17090	Kahler (Investissements) S.à r.l. ....	17098
BRE/German Hotel Holding III S.à r.l. ....	17091	KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l. .....	17094
Centuri SA .....	17096	KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l. ....	17094
Chestnut 1 S.à r.l. ....	17136	Kings Cross Finance S.à r.l. ....	17093
CMA Sport S.A. ....	17092	Maxtor Luxembourg S.à r.l. ....	17093
CM Investments S.A. ....	17092	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR .....	17107
Dauphine Investments S.A. ....	17096	Poerf Holdco No 1 S.à r.l. ....	17092
Delikatessen S.à r.l. ....	17093	Renda S.A. ....	17111
Depo'sit S.à r.l. ....	17101	Rosorio Investments S.à r.l. ....	17115
Der Garten S. à r.l. ....	17095	Skyr S.A. ....	17136
Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l. ....	17096	Sofia III S.à r.l. ....	17094
Emotion Event Management S.A. ....	17091	Titanium Trust Services S.à r.l. ....	17125
e-santé europe IP S.A. ....	17128	WestLB Mellon Asset Management (Lu- xembourg) S.A. ....	17095
Ets Pettinger .....	17094		
Eurocom Networks S.A. ....	17096		
Euro Foire S.à r.l. ....	17091		
Event Management Company .....	17097		

**Altenhof Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.265.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Altenhof Properties S.à r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013004464/12.

(130004700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Beiler et François Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 89.241.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013004498/12.

(130004745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Fiduciaire VBRC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 167.861.

Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013004636/12.

(130004395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**BRE/German Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.734.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe 4 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.  
*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2013005035/18.

(130004619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Emotion Event Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 92.120.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004606/12.

(130004486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Euro Foire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 102.050.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004622/12.

(130005112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 50.172.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2012*

- Le Conseil prend note du fait que SOPARES sera désormais représentée par M. Franck ALLARD, né le 11 novembre 1960 à Lille, France, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix Cedex. Il est rappelé que le mandat de SOPARES prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013004646/12.

(130004513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.442.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/Europe 4 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 4 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005036/18.

(130004624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**BRE/DB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 96.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 2 S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013005013/18.

(130004726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 158.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2013004198/12.

(130004215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

**CM Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 161.051.

Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013004550/12.

(130004381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**CMA Sport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 164.024.

Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013004551/12.

(130004397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Aurelia Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 145.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AURELIA CAPITAL HOLDING S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013005964/11.

(130006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Delikatessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.  
R.C.S. Luxembourg B 150.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004577/12.

(130004377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.530.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de sa société mère, SEAGATE TECHNOLOGY PLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005480/12.

(130005268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 111.553.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Kings Cross JV S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013005066/18.

(130004820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

---

**Sofia III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2013006416/11.

(130006383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 317.925,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 130.841.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013005437/12.

(130005398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 268.050,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 130.842.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013005438/12.

(130005400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Ets Pettinger, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 2, rue des Caves.  
R.C.S. Luxembourg B 10.223.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 31 décembre 2012 que  
- Monsieur Jean Pettinger, demeurant à L-6950 Olingen, 9 rue Roodt-sur-Syre, a cédé 334 parts sociales dans la société  
Ets Pettinger S.à r.l. à Monsieur Alain Pettinger, demeurant à L-6950 Olingen, 9 rue Roodt-sur-Syre.

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1.- Monsieur Alain Pettinger, demeurant à L-6950 Olingen, 9 rue Roodt-sur-Syre,	
cinq-cents parts sociales . . . . .	500
Total: cinq-cents parts sociales . . . . .	500

Grevenmacher, le 2 janvier 2013.

M. Alain Pettinger  
Gérant

Référence de publication: 2013006084/18.

(130006864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006001/10.

(130006244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Bois François Gaasch, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.488.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013006002/10.

(130006203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Bollig Voyages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 110.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006003/10.

(130006761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Braun Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 24, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 58.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2013006007/11.

(130006844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Der Garten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.992.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013006056/13.

(130006914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Braun Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 24, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 58.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006008/11.

(130006845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Dauphine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006051/10.

(130006769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Centuri SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 100.687.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013006027/10.

(130006313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

Le siège social de l'associé ECO Business-Immobilier AG se situe dorénavant à AU-1090 Wien, Alserbachstraße, 32.  
Le gérant Thomas DOLL demeure dorénavant professionnellement à AU-1090 Wien, Alserbachstraße, 32.  
Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006090/11.

(130006408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013006102/12.

(130006364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Event Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013006107/12.

(130006455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Extralux Global Sourcing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Rodange, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006113/10.

(130007005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**George GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 96.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006145/10.

(130006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Foncière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2013

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013006131/12.

(130006094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

Liste des signataires autorisés au 12 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006124/10.

(130006320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Kahler (Investissements) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.551.

In the year two thousand and twelve, on eighteenth December,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ringwold Investments Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands whose registration number is 201630 and registered office is at the offices of Walkers Corporate Services Limited at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, having its effective place of management at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Kahler (Investissements) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 15 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 428 of 19 February 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.551 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 13 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 971 of 14 April 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, with registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848, as liquidator.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ringwold Investments Limited, une société exemptée régie par les lois des îles Cayman, immatriculée sous le numéro 201630 ayant son siège social dans les bureaux de Walkers Corporate Services Limited à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, et ayant son administration centrales à 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Kahler (Investissements) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15,000.-), dont le siège social est au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 428 du 19 février 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.551 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 971, en date du 14 avril 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.848, comme liquidateur.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15223. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002526/128.

(130001799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

### **JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.127.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt décembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de Maître Christian JUNGERS, avocat, demeurant à L-3811 Schifflange, 105, Val des Aulnes, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle a déclaré:

Que son mandant est le seul associé de la société à responsabilité limitée JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH avec siège à L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1159 du 15 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.127 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associé.

Que le mandant de la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante, es qualité qu'elle agit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Maître Christian JUNGERS, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société à Schifflange, 95, avenue de la libération.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2012. Relation: CAP/2012/5024. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002517/40.

(130002264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Depo'sit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.770.

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Odd Financial Services S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014, ici représentée par:

Mme Marie-Noëlle Grignard, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 novembre 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée ainsi qu'il instrumentant d'acter ce qui suit: a été dit, a requis le notaire

- La comparante est l'associé unique de la société Depo'sit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.770, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2380 du 5 octobre 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société.
3. Divers.

L'associé unique de la Société prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri au L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur qui suit:

**Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** «Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Grignard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57690. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001634/48.

(130001071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**FREIHÖFER architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 59, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 173.899.

—  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Januar.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz zu Esch/Alzette,

Ist erschienen:

Herr Holger FREIHÖFER, Diplom Ing. Architekt, geboren zu Ludwigshafen (D) am 30. Juni 1969, wohnhaft in D-54340 Riol, Herrenacht 4.

Welcher Komparent die instrumentierende Notarin ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen, vornehmlich das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die "Société Unipersonnelle", geregelt ist.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist. Sie kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen, aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Anteilen, um dann wieder zur Einpersonengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Anteile in einer Hand.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung «FREIHÖFER architecture S.à r.l.».

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Machtum (Gemeinde Wormeldange).

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Architekturbüros.

Die Gesellschaft kann alle anderen Aktivitäten, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.

Die Gesellschaft ist befugt, gleiche oder ähnliche Unternehmen zu errichten oder zu erwerben, sich an derartigen Unternehmen zu beteiligen sowie Zweigniederlassungen zu errichten.

Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden Architekten respektiv beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-) und ist aufgeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125.-).

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. - Verwaltung und Vertretung**

**Art. 9.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

#### **Titel IV. - Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 14.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

#### **Titel V. - Auflösung und Liquidation**

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

#### **Titel VI. - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 16.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet und in bar eingebracht durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Holger FREIHÖFER, Diplom Ing. Architekt, geboren zu Ludwigshafen (D) am 30. Juni 1969, wohnhaft in D-54340 Riold, Herrennacht 4, vorbenannt, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde, sodass der Betrag von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur freien Verfügung steht.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf EINTAUSEND EURO (EUR 1.000.-).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt

- Herr Holger FREIHÖFER, Diplom Ing. Architekt, geboren zu Ludwigshafen (D) am 30. Juni 1969, wohnhaft in D-54340 Riol, Herrenacht 4, vorbenannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in allen Fällen verpflichten kann.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6841 Machtum, 59, route du Vin.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Esch/Alzette, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Signé: H. Freihöfer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/87. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002412/123.

(130002249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**FR Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.104.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder FR Luxco Canada S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) in the process of being voluntary liquidated, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115 104 (the Company). The Company was incorporated on March 10, 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on June 2, 2006 under number 1075, page 51595. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, and most recently on May 12, 2010 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial on June 15, 2010 under number 1245, page 59747.

**THERE APPEARED:**

FR X Offshore LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, KY - George Town, Grand Cayman, registered with the Cayman Register of Companies under number 15642 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1 Waiver of notices;

2 Acknowledgment and approval of the report of the liquidation auditor of the Company on the proper performance of the actions taken by the liquidator;

3 Approval of the liquidation auditor's report and of the liquidation accounts / discharge to the liquidator and the liquidation auditor;

4 Location of the Company's books, documents and records for the five (5) years following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the closing of the Company's liquidation;

5 Declaration that there is no need to deposit monies or values at the caisse de consignation;

6 Closing of the liquidation and granting of power of attorney regarding formalities to complete and file outstanding tax returns and to undertake formalities re filing of accounts and closing the liquidation.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the report of Revex s.à r.l. having its registered office at 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148 865 (appointed as liquidation auditor (commissaire) of the Company (the Liquidation Auditor) pursuant to resolutions of the Company's shareholders dated December 10, 2012) on the proper performance of the actions taken by Patrick Sganzerla, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. - 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (appointed as liquidator of the Company pursuant to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on August 16, 2012, (the Liquidator)).

*Third resolution*

After review of the Liquidation Auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated December 7, 2012, and to grant the Liquidator and the Liquidation Auditor full discharge for the performance of their mandates.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to keep the Company's books, documents and records for a period of five (5) years as from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fifth resolution*

As all the Company's liabilities have been settled or, when due to Sole Shareholder of the Company, released or netted off as suggested by the Liquidator in his report, the Sole Shareholder declares in accordance with the report of the Liquidator (and the Liquidation Auditor's report) that there is no need to deposit monies or values at the caisse de consignation.

*Sixth resolution*

As all the Company's liabilities have been settled or, when due to Sole Shareholder of the Company, released or netted off as suggested by the Liquidator in his report, no liquidation proceeds (boni de liquidation) are outstanding, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation.

The Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of ATC Luxembourg, each of them acting individually:

(i) to do and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2011 and 2012;

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the liquidation of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Luxco Canada S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15,

Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 104 (la Société). La Société a été constituée en date du 10 mars 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 2 juin 2006, numéro 1075, page 51595. Depuis sa constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés et pour la dernière fois suivant un acte tenu par devant Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial le 15 juin 2010, numéro 1245, page 59747.

#### A COMPARU:

FR X Offshore LP, une société en commandite (limited partnership) régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Walkers SPV Limited, KY - George Town, Grand Cayman, inscrite au Registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 15642 (l'Associé Unique),

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Présentation et approbation du rapport de liquidation du commissaire à la liquidation de la Société quant à la bonne exécution des mesures prises par le liquidateur;

3. Approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation / Décharge au Liquidateur et au Commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat;

4. Décision du lieu où les documents et livres de la Société seront gardés durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association;

5. Déclaration qu'aucune mesures en vue de la consignation des sommes et valeurs n'a été prise;

6. Clôture de la liquidation et octroi de procurations concernant les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales et de faire tout le nécessaire pour dépôt des comptes et la fermeture de la liquidation.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de liquidation de Revex s.à r.l. ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 148 865, nommé commissaire à la liquidation volontaire de la Société (le Commissaire) par des résolutions de Associé Unique en date du 10 décembre 2012 sur l'accomplissement en bonne et due forme de ses actions par Patrick Sganzerla (Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. - 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg) nommé liquidateur de la Société par acte notarié du 16 août 2012 (le Liquidateur).

#### *Troisième résolution*

Après avoir repassé en revue le rapport du Commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation daté du 16 août 2012 et de donner entière décharge aux Liquidateur et Commissaire pour l'accomplissement de leurs mandats.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de garder les documents, livres et records de la Société durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé, ou lorsque dû à l'Associé Unique, renoncés ou compensés comme suggéré par le Liquidateur dans son rapport, l'Associé Unique déclare, l'Associé Unique déclare en conformité avec le rapport du Liquidateur (et du Commissaire à la Liquidation) qu'il n'y a pas besoin de consigner des sommes ou valeurs à la caisse de consignation.

#### *Sixième résolution*

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé, ou lorsque dû à l'Associé Unique, renoncés ou compensés comme suggéré par le Liquidateur dans son rapport, il n'y a plus de boni de liquidation, et l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de ATC Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2011 et 2012; et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer/enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2308. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001729/159.

(130001116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

### **Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.435.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karine Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 131.435, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 5. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2094 vom 26. September 2007, und deren Satzung wurde zuletzt abegändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 23. Dezember 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 589 vom 6. März 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.457.676,01 (eine Million vierhundertsebenundfünfzig tausend sechshundertsechundsiebzig Euro und ein Cent) eingeteilt in

1.326.363,99 (eine Million dreihundertsechszwanzigtausenddreihundertdreundsechzig Komma neunundneunzig) Manager-Aktien und

131.312,02 (einhunderteinunddreißigtausenddreihundertzwoölf Komma null zwei) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 10. August 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 185.008,47 (einhundertfünfundachtzigtausend und acht Euro und siebenundvierzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 16.665,92 (sechzehntausendsechshundertfünfundsechzig Komma zweiundneunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneundneunzig Euro),
- 168.342,55 (einhundertachtundsechzigtausend dreihundertzweiundvierzig Komma fünfundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 16.834.262,55 (sechzehn Millionen achthundertvierunddreißig tausend zweihundertzweiundsechzig Euro und fünfundfünfzig Cent) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.642.684,48 (eine Million sechshundertzweiundvierzig tausend sechshundertvierundachtzig Euro und achtundvierzig Cent) eingeteilt in

1.494.706,54 (eine Million vierhundertvierundneunzig tausend siebenhundertsechs Komma vierundfünfzig) Manager-Aktien und

147.977,94 (einhundertsiebenundvierzigtausendneunhundertseven und siebenzig Komma vierundneunzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

**Art. 5. Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,642,684.48 (one million six hundred forty-two thousand six hundred and eighty-four Euro and fortyeight Cent) represented by

1,494,706.54 (one million four hundred and ninety-four thousand seven hundred and six point fifty-four) Manager Shares and

147,977.94 (one hundred and forty-seven thousand nine hundred and seventy-seven point ninety-four) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56962. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013001968/96.

(130001498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**FISE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.401.512,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.778.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Cube Energy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Sheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.404 represented by its manager Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., in abridged form NEIL, a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.233 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Jérôme Almeras residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 13 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by FISE Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 27 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2273 of 12 September 2012, with a corporate capital of seven million four hundred thousand five hundred and twenty-six euro (EUR 7,400,526.-), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 170.778 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The sole shareholder, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount four million nine hundred and eighty-six euro (EUR 4,000,986.-), so as to raise it from its current amount of seven million four hundred thousand five hundred and twenty-six euro (EUR 7,400,526.-) to an amount of eleven million four hundred and one thousand five hundred and twelve euro (EUR 11,401,512.-) by the issue of four million nine hundred and eighty-six (4,000,986) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription / Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented as stated above, declared to subscribe to the four million nine hundred and eighty-six (4,000,986) new shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as a share premium of thirty-six million eight thousand eight hundred and seventy-four euro (EUR 36,008,874.-) by (i) two contributions in kind to the Company, being (a) nine million forty-four thousand eight hundred and sixty (9,044,860) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each which Cube Energy S.C.A. currently holds in Financière d'Infrastructures et de Services à l'Energie S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with its registered office at 8 bis rue Escudier, 92100 Boulogne Billancourt, France and registered with the Commercial Court of Nanterre under number 534793609 and (b) a part of a shareholder loan of a total amount of one hundred and ninety-three million nine hundred and fifty-three thousand eight hundred and five euro and fourteen cents (EUR 193,953,805.14) that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of twenty-four million eight hundred thousand (EUR 24,800,000.-) (the "Contributions in Kind") and (ii) a contribution in cash of six million one hundred and sixty-five thousand euro (EUR 6,165,000.-) (the "Contribution in Cash").

Proof of the payment of the Contribution in Cash was given to the notary.

The Sole Shareholder, here represented as stated above, declared that it is the sole owner of the Contributions in kind and that there exists no impediment to the free disposal of the Contributions in Kind and to undertake to do whatever is necessary to transfer full ownership of the Contributions in Kind to the Company.

The Sole Shareholder, here represented as stated above, further declared that the aggregate value of the Contributions in Kind is thirty-three million eight hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty euro (EUR 33,844,860.-) and has been certified in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at eleven million four hundred one thousand five hundred and twelve euro (EUR 11,401,512.-) divided into eleven million four hundred one thousand five hundred and twelve (11,401,512) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Cube Energy S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.404 ("Associé Unique"), représenté par son gérant, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.233.

Représentée par M. Jérôme Almeras, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2012.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des actions de FISE Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 Juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2273 du 12 septembre 2012, ayant un capital social de sept millions quatre cent mille cinq cent vingt-six euro (EUR 7.400.526.-), ayant son siège social à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.778 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été amendés depuis sa constitution.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-six euro (EUR 4.000.986.-) de manière à le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent mille cinq cent vingt-six euro (EUR 7.400.526.-) à un montant de onze millions quatre cent un mille cinq cent douze euro (EUR 11.401.512.-) par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-six (4.000.986) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

#### *Souscription/Paiement*

Ainsi, l'Associé Unique déclare souscrire à quatre millions neuf cent quatre-vingt-six (4.000.986) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de trente-six millions huit mille huit cent soixante-quatorze euro (EUR 36.008.874.-)

par (i) deux apports en nature à la Société se composant (a) de neuf millions quarante-quatre mille huit cent soixante (9.044.860) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune que Cube Energy S.C.A. détient dans Financière d'Infrastructures et de Services à l'Energie S.A.S., une société par actions simplifiée constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 8bis, rue Escudier, 92100 Boulogne Billancourt, France et enregistrée auprès du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 534793609 et (b) une créance d'un montant de vingt-quatre millions huit cent mille euro (EUR 24.800.000,-) (les "Apports en Nature") et (ii) un apport en numéraire d'un montant de six millions cent soixante-cinq mille euro (EUR 6.165.000,-) (l' "Apport en Numéraire").

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire soussigné

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il est le propriétaire des Apports en Nature et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de ces Apports en Nature. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de ces Apports en Nature à la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, déclare que la valeur totale des Apports en Nature est de trente-trois millions huit cent quarante-quatre mille huit cent soixante euro (EUR 33.844.860,-) et que cette valeur a été certifiée dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

"Le capital social de la Société est fixé à onze millions quatre cent un mille cinq cent douze euro (EUR 11.401.512,-), divisé en onze millions quatre cent un mille cinq cent douze (11.401.512) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille six cents euro (EUR 6.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

#### *Déclaration*

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Almeras, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60989. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002401/148.

(130001583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

#### **Renda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 129.447.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RENDA S.A.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 129.447, constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, suivant acte reçu le 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1749 du 18 juin 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution, (la "Société").

L'assemblée est présidée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Nadine Majerus, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quinze mille cinq cents 15.500 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll à L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses;
2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Changement de l'objet social de la société avec modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «Gegenstand der Gesellschaft ist das Erbringen von Dienstleistungen im Bereich des Wirtschafts- und Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen sowie der Handel von Waren und Gütern jeglicher Art mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.»

4. Révocation de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER SARL en tant que commissaire aux comptes de la Société et nomination de Madame Helene Rösch en son remplacement.

5. Refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que d'adopter à l'avenir une version en langue allemande des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll à l'adresse suivante: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert.»

*Troisième résolution*

Changement de l'objet social de la société avec modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «Gegenstand der Gesellschaft ist das Erbringen von Dienstleistungen im Bereich des Wirtschafts- und Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen sowie der Handel von Waren und Gütern jeglicher Art mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen

errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer la société FIDUCIAIRE MARC MULLER SARL, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574 en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes révoqué, l'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes: Madame Helene Rösch, avec adresse professionnelle à L-6793 Grevemacher, 77, route de Trèves,

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter au niveau statutaire les résolutions qui précèdent, ainsi qu'afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale a décidé d'adopter à l'avenir une version en langue exclusivement allemande des statuts

Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: RENDA S.A.

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Mertert verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Erbringen von Dienstleistungen im Bereich des Wirtschafts- und Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen sowie der Handel von Waren und Gütern jeglicher Art mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend EURO (EUR 31.000,-) eingeteilt in fünfzehntausend und fünf hundert (15.500) Aktien mit einem Nominalwert von zwei EURO (EUR 2,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitest gehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann außerdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach Außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Geschäftsjahr - Generalversammlung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Dienstag, des Monats Juni um 8.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Majerus, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58270. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002027/207.

(130001467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

#### **Rosorio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.441.

In the year two thousand and twelve.

On the nineteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

- 1) Mr. Albertus Theodorus Maria BOS, residing at B-3640 Kinrooi (Belgium), 440, Weertersteenweg, and
- 2) the private limited company "LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 117781, both represented by Mr. Alain THILL, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "ROSORIO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 145441, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 20, 2009, published in the Mémorial C number 799 of April 14, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 23, 2011, published in the Mémorial C number 610 of March 8, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The corporate capital is decreased to the extent of four million eight hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,850,000.-) in order to reduce it from the amount of eighteen million five hundred sixty two thousand and five hundred Euro (EUR 18,562,500.-) to the amount of thirteen million seven hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 13,712,500.-) by the cancellation of all the ninety seven thousand (97,000) class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each held by the private limited company "LIMANON INVESTMENTS S.a r.l.", prenamed, and by the allocation of four million eight hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,850,000.-) to the credit of the account existing between the said shareholder and the company. This allocation shall be implemented under observance of the provisions of article 69 (2) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

*Second resolution*

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1<sup>st</sup> paragraph.** The corporate capital is set at thirteen million seven hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 13,712,500.-) represented by two hundred and fifty (250) class A ordinary sharequotas and two hundred and seventy four thousand (274,000) class B redeemable preferred sharequotas, each of them having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), vested with the rights and obligations defined in article 8 of the articles of association."

*Third resolution*

Article 8 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** All the issued class B redeemable preferred sharequotas entitle their holders to 1% of the profit generated by the company during the period starting with the issue of the class B redeemable preferred sharequotas and ending with their redemption by the company. Therefore each year, when and as long as class B redeemable preferred sharequotas exist, 1% of the profit, if any, has to be allocated to a special reserve which shall be distributed to the holders of the class B redeemable preferred sharequotas at the redemption of said sharequotas only.

In general and subject to the application of the provision of the above mentioned paragraph, each sharequota, whether a class A ordinary sharequota or a class B redeemable preferred sharequota entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of sharequotas in existence.

Sharequotas are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of sharequotas to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the company. A share transfer will only be binding upon the company or third parties following a notification to, or acceptance by, the company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the company in accordance with the provisions of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies and may be examined by each shareholder who so requests.

The class B redeemable preferred sharequotas of the company are redeemable provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the company; and
- (ii) the company shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the sharequotas to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the company as of the redemption date, to be approved by the board of managers of the company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the company.

The company's class B redeemable preferred sharequotas shall be redeemed in one time.

The redemption price shall be equal to the par value of the redeemable preference sharequota to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such sharequota and which does not compensate capital gains at the increase of the capital. In general, contributions to the share premium account which do not compensate capital gains at the increase of the capital shall be recorded in the name of the contributing shareholder so that any repayment or conversion into capital of the share premium may only be made in favour of the contributing shareholder and in the manner required for an amendment of these articles of association. Contributions which compensate capital gains at the increase of the capital may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

The following provisions shall apply to the redemption of class B redeemable preferred sharequotas at the request of the holder(s):

(i) Any holder of class B redeemable preferred sharequotas who intends to have its/his/her sharequotas redeemed must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of managers of the company, at the registered office of the company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Sharequota Redemption).

(ii) The board of managers of the company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Sharequota Redemption has been delivered to the board of managers of the company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.

(iii) The company shall redeem the class B redeemable preferred sharequotas no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date.

#### *Fourth resolution*

Article 18 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal, without prejudice to the provisions of the first paragraph of article 8 of the company's articles of association regarding the 1% profit allocation to the special reserve."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Albertus Theodorus Maria BOS, demeurant à B-3640 Kinrooi (Belgique), 440, Weertersteenweg, et

2) la société à responsabilité limitée "LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117781,

tous deux représentés par Monsieur Alain THILL, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "ROSORIO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145441, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 799 du 14 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 610 du 8 mars 2012,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Le capital social est diminué à concurrence de quatre millions huit cent cinquante mille Euros (EUR 4.850.000,-) pour le réduire de son montant de dix-huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 18.562.500,-) au montant de treize millions sept cent douze mille cinq cents Euros (EUR 13.712.500,-) par la suppression de toutes les

quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, détenues par la société à responsabilité limitée "LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.", prénommée, et par l'affectation de quatre millions huit cent cinquante mille Euros (EUR 4.850.000,-) au crédit du compte courant existant entre ledit actionnaire et la société. Cette affectation ne pourra se faire que sous l'observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, comme modifiée.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la réduction de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à treize millions sept cent douze mille cinq cents Euros (EUR 13.712.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de classe A, et deux cent soixante-quatorze mille (274.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe B, chacune d'elles ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), ayant les droits et obligations tels que définis dans l'article 8 des statuts."

#### *Troisième résolution*

L'article 8 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Toutes les parts sociales préférentielles remboursables de classe B donnent droit à leurs détenteurs à 1% du bénéfice généré par la société pendant la période commençant à l'émission des parts sociales préférentielles remboursables de classe B et se terminant à leur rachat par la société. Par conséquent chaque année, lorsque et aussi longtemps que les parts sociales préférentielles remboursables de classe B existent, 2% du bénéfice, s'il y en a un, doit être affecté à une réserve spéciale qui ne sera distribuée aux détenteurs des parts sociales préférentielles remboursables de classe B qu'au moment du rachat de celles-ci.

En général, et sous condition de l'application de la clause à l'alinéa prévisé, chaque part sociale, qu'il s'agisse d'une part sociale ordinaire de classe A ou d'une part sociale préférentielle remboursable de classe, donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société. La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société sont remboursables pour autant que:

- (i) le remboursement soit accompagné d'une diminution du capital social de la société; et
- (ii) la société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des parts sociales devant être remboursées, de telles réserves distribuables devant être prouvées par les comptes intermédiaires de la société à la date de remboursement à approuver par le conseil de gérance de la société.

Le remboursement devra être décidé par les associés de la société.

Les parts sociales préférentielles remboursables de classe B de la société seront remboursées en une fois.

La valeur de remboursement sera égale à la valeur nominale de la part sociale préférentielle remboursable qui doit être remboursée plus le montant de la prime payée en relation avec cette part sociale et qui ne compense pas des plus-values lors de l'augmentation du capital. En général, les apports au compte prime d'émission qui ne compensent pas des plus-values lors de l'augmentation du capital seront enregistrés au nom de l'associé qui apporte, de sorte que tout remboursement ou conversion en capital de la prime d'émission ne se fera qu'en faveur de l'associé qui apporte et aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les apports qui compensent des plus-values lors de l'augmentation de capital seront librement distribuables aux associés/à l'associé par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au remboursement des parts sociales préférentielles remboursables de classe B à la demande du ou des détenteurs:

(i) Tout détenteur de parts sociales préférentielles remboursables de classe B qui désire voir ses parts sociales remboursées, doit, par télécopie (ou autre moyen de type fac-simile) fournir au conseil de gérance de la société, au siège social de la société, une information irrévocable du désir de remboursement (l'Information du Remboursement de la Part Sociale).

(ii) Le conseil de gérance de la société doit convoquer les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle l'Information du Remboursement de la Part Sociale a été communiquée au conseil de gérance de la société (la Date de Communication) afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant.

(iii) La société doit rembourser les parts sociales préférentielles remboursables de classe B au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la Date de Communication.

#### Quatrième résolution

L'article 18 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'excédent favorable du compte pertes et profits, défalcation faite des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et des provisions, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés, sans préjudice des dispositions du premier aliéna de l'article 8 des statuts de la société concernant l'affectation de 1% du bénéfice à la réserve spéciale."

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinq cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002034/209.

(13000960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

#### **Aktiva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft AKTIVA S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.758,

gegründet infolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 3. April 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 927 vom 4. Mai 2009.

mit einem Gesellschaftskapital von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Ferdinand STEFFEN, wohnhaft in L- 6776 Grevenmacher, 12 rue de Flaxweiler.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Jürgen STEINMETZ, wohnhaft in D-54518 Esch, In Altesch, 16.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. - a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EINER MILLION NEUN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.900.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) auf den Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) zu erhöhen durch die Ausgabe von ein tausend neun hundert (1.900) neuen

Aktien mit einem Nennwert von EIN TAUSEND EURO (€ 1000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

b) Zeichnung und Einzahlung der ein tausend neun hundert (1.900) neu geschaffenen Aktien, durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital.

2. - Abänderung von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) und ist aufgeteilt in zwei tausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien."

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von EINER MILLION NEUN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 1.900.000.-) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) auf den Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein tausend neun hundert (1.900) neuen Aktien mit einem Nennwert von EIN TAUSEND EURO (€ 1000.-), durch das Einbringen von zwei bestimmten, erfallenen und baren Forderungen durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital, gegen die Gesellschaft.

Die Existenz und die Höhe der vorerwähnten Forderungen wird nachgewiesen auf Grund eines Berichtes des „Reviseur d'entreprise agréé" STATERA Audit S.à r.l. vom 27. Dezember 2012, welcher Bericht folgende Schlussfolgerung enthält:

#### *Schlussfolgerung*

„Auf Grundlage unserer Prüfungshandlungen sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zur Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlagen nicht mindestens dem Gegenwert der 1.900 auszugebenden Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000 EUR entspricht."

Dieser Bericht bleibt, nachdem er durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar "ne varietur" paraphiert worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die ein tausend neun hundert (1.900) neu geschaffenen Aktien werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer jeweiligen Forderung gezeichnet.

Die Aktionäre erklären dass sie auf ihre Forderungen gegenüber der Gesellschaft AKTIVA S.A. bis zum Betrage der von ihnen getätigten Kapitalerhöhungen verzichten.

#### *Zweiter Beschluss*

Gemäss den vorherigen Beschlüssen beschliesst die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) und ist aufgeteilt in zwei tausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. STEFFEN, J. STEINMETZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2342. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. Januar 2013.

Référence de publication: 2013002949/84.

(130002478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Advanced Technology Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4988 Sanem, 4B, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 161.079.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendelf, am zwanzigsten november.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Herr Thorsten genannt Tom SCHULZ, Kaufmann, geboren in Herford (Deutschland) am 19. Februar 1967, wohnhaft in L-4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine.

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteil inhaber der Gesellschaft "ADVANCED TECHNOLOGY TRADING S.à r.l.", mit Sitz zu L- 4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 161.079, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Luxemburg am 19. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1680 vom 26. Juli 2011,

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht um seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft "ADVANCED TECHNOLOGY TRADING S.à r.l." gegründet wurde wie hiervor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), beträgt und in fünf hundred (500) Anteile zu je fünf und zwanzig Euro (25.-€) eingeteilt ist.
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Er ernennt sich zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt der Komparent den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass der alleinige Anteil inhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Thorsten dit Tom SCHULZ, commerçant, né à Herford (Allemagne) le 19 février 1967, demeurant à L-4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de la société "ADVANCED TECHNOLOGY TRADING S.à r.l." avec siège social à L- 4988 Sanem, 4b, rue de la Fontaine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 161.079, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Luxembourg du 19 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1680 du 26 juillet 2011 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue allemande, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version allemande et la version française, le texte allemand fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHULZ ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002944/76.

(130003239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.908.103.948,37.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four billion seven hundred twenty-five million nine hundred three thousand eight hundred twenty-four euro and thirteen cents (EUR 4,725,903,824.13), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 105089 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2012, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 2,110,103,948.37), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 22 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 275 of 18 April 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78351 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 15 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3177 of 24 December 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two hundred two million euro (EUR 202,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine

hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 2,110,103,948.37) to an amount of one billion nine hundred eight million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 1,908,103,948.37) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) to an amount of one thousand two hundred seventy-two point seven four four seven zero two euro (EUR 1,272.744702) by reimbursement on each share in issue of an amount of one hundred thirty-four point seven three eight one six seven euro (EUR 134.738167).

2 To set the amount of the Company's capital at one billion nine hundred eight million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 1,908,103,948.37) divided into one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares with a par value of one thousand two hundred seventy-two point seven four four seven zero two euro (EUR 1,272.744702) each.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

4 To confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the capital reduction.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of two hundred two million euro (EUR 202,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 2,110,103,948.37) to an amount of one billion nine hundred eight million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 1,908,103,948.37) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) to an amount of one thousand two hundred seventy-two point seven four four seven zero two euro (EUR 1272.744702) by reimbursement on each share in issue of an amount of one hundred thirty-four point seven three eight one six seven euro (EUR 134.738167).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to set, with immediate effect, the amount of the corporate capital of the Company at one billion nine hundred eight million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 1,908,103,948.37) divided into one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares with a par value of one thousand two hundred seventy-two point seven four four seven zero two euro (EUR 1,272.744702) each.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one billion nine hundred eight million one hundred three thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-seven cents (EUR 1,908,103,948.37), divided into one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares with a par value of one thousand two hundred seventy-two point seven four four seven zero two euro (EUR 1,272.744702) each."

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of directors of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholder by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately One thousand two hundred fifty two euro (EUR.- 1,252).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le trente novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre milliards sept cent vingt-cinq millions neuf cent trois mille huit cent vingt-quatre euros et treize centimes (EUR 4.725.903.824,13), ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105089 («Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, aux termes de deux procurations données le 28 novembre 2012, lesquelles paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 2.110.103.948,37), dont le siège social est au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 18 avril 2001, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78351 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3177 du 24 décembre 2011.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent deux millions d'euros (EUR 202.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 2.110.103.948,37) à un montant d'un milliard neuf cent huit millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.908.103.948,37) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) à un montant de mille deux cent soixante-douze virgule sept quatre quatre sept zéro deux euros (EUR 1.272,744702) par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de cent trente-quatre virgule sept trois huit un six sept euros (EUR 134,738167).

2 Fixation du capital de la Société à un montant d'un milliard neuf cent huit millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.908.103.948,37) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent soixante-douze virgule sept quatre quatre sept zéro deux euros (EUR 1.272,744702) chacune.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent deux millions d'euros (EUR 202.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 2.110.103.948,37) à un montant d'un milliard neuf cent huit millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.908.103.948,37) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) à un montant de mille deux cent soixante-douze virgule sept quatre quatre sept zéro deux euros (EUR 1.272,744702) par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de cent trente-quatre virgule sept trois huit un six sept euros (EUR 134,738167).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social de la Société à un montant d'un milliard neuf cent huit millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.908.103.948,37) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent soixante-douze virgule sept quatre quatre sept zéro deux euros (EUR 1.272,744702) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un milliard neuf cent huit millions cent trois mille neuf cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.908.103.948,37) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille

deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent soixante-douze virgule sept quatre quatre sept zéro deux euros (EUR 1.272,744702) chacune."

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de déléguer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le conseil d'administration de la Société est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à l'Associé par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cent cinquante-deux euros (1252.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. BERTOMEU-SAVALLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57671. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 03 janvier 2012.

Référence de publication: 2013001550/165.

(130001448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

### **Titanium Trust Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.864.

#### — STATUTS

L'an deux mil douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127.972,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés résidant professionnellement au L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie,

2) Saphir Capital Partners S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 3 5A, Avenue John F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 150.152,

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, prénommé,  
en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2 012.

3) Edison Group Participations S.A., ayant son siège social à L-18 55 Luxembourg, 3 5A, Avenue John F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 166.6 71,

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, prénommé,  
en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature; à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées, pour autant que ces opérations restent compatibles avec la profession d'expert-comptable.

La Société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement, sous réserve du respect des dispositions législatives et déontologiques de la profession d'expert-comptable.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Titanium Trust Services S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EURO (15.000.-EUR) représenté par QUINZE MILLE (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., précitée, sept mille six cent cinquante (7.650) parts sociales,
- Saphir Capital Partners S.A., précitée, trois mille six cent soixante quinze (3.675) parts sociales,
- Edison Group Participations S.A., précitée, trois mille six cent soixante quinze (3.675) parts sociales.

Total: quinze mille (15.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (15.000.-EUR) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

#### *Décisions des associés*

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane WEYDERS, précité.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1855 Luxembourg, 3 5A, Avenue John Fitzgerald Kennedy.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: S. WEYDERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60309. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002099/160.

(130001093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

### **e-santé europe IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 173.910.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Ultrabusiness Management SA, Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower 14<sup>th</sup> Floor Panama (Republic of Panama) inscrite au Public Registry Office, Mercantile Section, Microjacket 686400, Document 1700661,

ici représentée par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2012 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «e-santé europe IP S.A.».

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La société a pour objet sociale d'acquérir, de développer, de gérer, de céder et plus généralement d'effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

3.2 La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules

d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

3.3 La Société a également pour objet, l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

3.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.**

##### **5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions toutes ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

##### **5.2. Actions**

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

5.2.4 La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision du(es) actionnaire (s) adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Néanmoins, en cas d'actionnaire unique, la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins dix (10) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins vingt quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

**Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

En cas d'actionnaire unique et de membre unique du conseil d'administration, la signature de ce dernier engagera la Société.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.****14.1 Réserve Légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

**14.2. Dividendes**

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 14 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de 31 décembre de chaque année.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
Ultrabusiness Management SA, préqualifiée . . . . .	trois cent dix (310)	31.000 euros	100 %
Total . . . . .	trois cent dix (310)	31.000 euros	100 %

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est nommé administrateur:

Monsieur Claude Favre, né le 22/09/1967 à Voiron (France) demeurant professionnellement à Luxembourg au 38 avenue du X septembre (L-2550 Luxembourg).

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MPM International S.A., ayant son siège social au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.702.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

4. Le siège social de la société est fixé à 38, avenue du X septembre, L-2250 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15504. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002917/247.

(130002469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.009.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

gategroup Holding AG, a Swiss Aktiengesellschaft, having its registered office at Balz Zimmermann Strasse 7, 8302 Kloten, Switzerland, recorded with the Handelsregisteramt of the Canton of Zürich under number CH-020.3.032.175-1, sole shareholder (the "Sole Shareholder") of gategroup Finance (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 161009, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 August 2011, number 1821 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder is duly represented by Ms. Feirouz Ben Harira, maître en droit, having her/his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 2012.

The proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two classes of directors of the Company, namely class A directors and class B directors.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to assign the current directors of the Company between the different classes of directors as follows:

- Mr. Mark Burton, class A director;
- Mr. Michael Hargett, class A director;
- Mr. Guy Harles, class B director; and
- Mr. Michel Raffoul, class B director.

*Third resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 8.1 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **Art. 8.1.** Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, or by one (1) class A director and one (1) class B director, signing jointly, or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder."

*Fourth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16.1 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **Art. 16.1.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not to be shareholders of the Company. There shall be two (2) classes of directors, namely class A directors and class B directors."

*Fifth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 19.1 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **Art. 19.1.** The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, regardless of their classes at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph."

*Sixth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 20.2 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **Art. 20.2. Quorum.** The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members and at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented at a meeting of the board of directors."

*Seventh resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 20.3 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **Art. 20.3. Vote.** Decisions shall be taken with the approval of a majority of the members of the board of directors present or represented including the vote of at least one (1) class A director and one (1) class B director."

*Eighth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

« **Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A director and one (1) class B director, or by the joint signature of any two persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

gategroup Holding AG, eine schweizer Aktiengesellschaft, mit Sitz in Balz Zimmermann Strasse 7, 8302 Kloten, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons von Zürich unter der Nummer CH-020.3.032.175-1, einzige Aktionärin (die „Einzelaktionärin“) der gategroup Finance (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Sektion B, Nummer 161009, gegründet gemäss dem luxemburgischen Recht und der Urkunde des unterzeichneten Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 11. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 9. August 2011, Nummer 1821 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde bislang noch nicht abgeändert. Die Einzelaktionärin ist vertreten durch Feirouz Ben Harira, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am Dezember erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar ist gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Einzelaktionärin beschließt zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft zu schaffen, nämlich Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B.

*Zweiter Beschluss*

Die Einzelaktionärin beschließt die gegenwärtigen Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft zwischen den verschiedenen Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern aufzuteilen wie folgt:

- Herr Mark Burton, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;
- Herr Michael Hargett, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;
- Herr Guy Harles, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B; und

- Herr Michel Raffoul, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

#### *Dritter Beschluss*

Ferner der obigen Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 8.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 8.1.** Der Beweis des Eigentums an Aktien kann aufgrund der Eintragung eines Aktionärs im Aktienverzeichnis erbracht werden. Auf Ersuchen und auf Kosten eines Aktionärs werden Zertifikate dieser Eintragungen je nach Lage des Falles vom Präsidenten des Verwaltungsrats, oder von einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B, gemeinsam unterzeichnend, oder vom alleinigen Geschäftsführer herausgegeben und unterzeichnet.“

#### *Vierter Beschluss*

Ferner der obigen Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 16.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 16.1.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der sich aus mindestens drei (3) Mitgliedern, welche keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, zusammensetzt. Es soll zwei (2) Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern geben, nämlich Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B.“

#### *Fünfter Beschluss*

Ferner der obigen Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 19.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 19.1.** Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einberufung durch seinen Präsidenten oder durch zwei (2) seiner Mitglieder unabhängig ihrer Kategorien an dem in der Ladung zur Sitzung angegebenen Ort wie im nächsten Abschnitt beschrieben.“

#### *Sechster Beschluss*

Ferner der obigen Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 20.2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 20.2. Quorum.** Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder und mindestens ein (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und ein (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B an der Sitzung anwesend oder vertreten ist.“

#### *Siebter Beschluss*

Ferner der obigen Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 20.3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 20.3. Abstimmung.** Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der an einer Verwaltungsratssitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst, einschliesslich der Stimme von mindestens einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und einem (1) Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.“

#### *Achter Beschluss*

Ferner der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Einzelaktionärin Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, damit dieser fortan folgendermaßen lautet:

„ **Art. 22. Geschäfte mit Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie A und eines (1) Verwaltungsratsmitglieds der Kategorie B, oder durch die gemeinsame Unterschrift jedweder zwei Personen gebunden, denen eine solche Unterschriftsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist. In den Grenzen des Tagesgeschäfts wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Unterschrift jedweder Person(en) gebunden, der/denen diese Befugnis in Verbindung mit dem Tagesgeschäft der Gesellschaft gemäß den Regeln dieser Übertragung allein oder gemeinschaftlich handelnd übertragen wurde.“

#### *Auslagen*

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Belastungen, gleichgültig in welcher Form, die von der Gesellschaft getragen werden müssen oder die ihr in Rechnung gestellt werden in Verbindung mit der gegenwärtigen Urkunde, wurden auf ca. EUR 1.500.- geschätzt.

Worüber, die gegenwärtige Urkunde in Luxemburg in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, zum eingangs erwähnten Datum, aufgenommen wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Anfrage des Bevollmächtigten der erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung;

und auf Anfrage desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat der Bevollmächtigte die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: F. B. HARIRA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60924. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 31. Dezember 2012.

Référence de publication: 2013002919/167.

(130003000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Chestnut 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.053.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Chestnut HoldCo S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013005049/19.

(130005108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

**Skyr S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.711.

—  
*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 14 décembre 2012 à 15h00*

*Délibérations*

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Mlle Emilie Mingarelli, de son mandat d'Administrateur unique de la société, avec effet au 15.12.2012.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Serge Atlan, né le 27.01.1953, demeurant au 5 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg, en tant qu'Administrateur unique de la société, à partir du 15.12.2012.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge Atlan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013004908/21.

(130004502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.